



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

chèque emploi service universel

Question écrite n° 116636

Texte de la question

M. Michel Bouvard attire l'attention de Mme la ministre déléguée à la cohésion sociale et à la parité sur les chèques emploi service universels (CESU) prépayés proposés par les comités d'entreprises aux agents des collectivités territoriales pour payer les gardes d'enfants par exemple. En effet, certaines banques refuseraient le traitement des chèques. De ce fait, les bénéficiaires doivent les adresser à la société émettrice et pour ce faire, les affranchir en valeur déclarée générant un coût significatif à leur charge propre et une perte de temps. Il souhaite donc savoir si des négociations sont en cours pour étendre le paiement du CESU à tous les organismes bancaires.

Données clés

Auteur : [M. Michel Bouvard](#)

Circonscription : Savoie (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 116636

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : cohésion sociale et parité

Ministère attributaire : économie, finances et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 janvier 2007, page 694